

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 octobre 2024 à 20 h 30

Convocation du 20 septembre 2024

Séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Mme THIERRY Nathalie, Maire.

**Étaient Présents** : N. THIERRY, Maire, P. LOZOUET, 1<sup>er</sup> Adjoint F. VAUTIER, 2<sup>ème</sup> Adjoint, J-M DUCASTEL, D. HAVET, S. FRANÇOIS, J-M PATROUILLAULT, A. DUBEC, C. ROHMER, C. PÉTREL et C. PIGNÉ, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents-excuses** : JJ. DEHAIS, 3<sup>e</sup> Adjoint, qui a donné pouvoir à F. VAUTIER, S. TOURMENTE qui a donné pouvoir à A. DUBEC, E. MOREL qui a donné pouvoir à N. THIERRY, et G. PICARD qui a donné pouvoir à J-M PATROUILLAULT, conseillers municipaux

Selon l'article L.2121-15 du CGCT, Jean-Marie DUCASTEL a été nommé secrétaire de séance.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout de sept points à l'ordre du jour, à savoir :

- Travaux SDE 76 Côte du Mont Blanc.
- Travaux SDE 76 centre Bourg
- Demande de subvention auprès du Département et de l'État au titre du Fonds Vert pour le remplacement des luminaires existants dans les bâtiments communaux
- Demande de subvention auprès du Département et de l'État au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique du groupe scolaire et de l'Espace Clara
- Requalification du centre bourg

**Accord du Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL DU 27 AOÛT 2024**

Le procès-verbal de la réunion du 27 août 2024 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à cette séance, afin d'en prendre connaissance et de formuler des observations ou des corrections.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le procès-verbal de la réunion du 27 août 2024.

## **DELIBERATIONS**

### **2024- 46 CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DE LA SECTION ULIS DE MONTVILLE :**

Nathalie THIERRY, Maire, informe que la commune de Montville accueille depuis le mois de septembre 2024, un enfant de Clères qui fréquente l'Unité Localisée d'Intégration Scolaire (ULIS) à l'école élémentaire Chevalier.

Conformément à la circulaire n°89-273 du 25 août 1989, il est prévu que lorsqu'un enfant fait l'objet d'une décision d'affectation dans une classe spécialisée par la Commission Départementale d'Éducation Spéciale ou par la Commission de Circonscription compétente, la commune de résidence de l'enfant participe financièrement aux frais de fonctionnement de la section ULIS.

Afin de formaliser cette affectation, la commune de Montville propose la signature d'une convention avec la commune de Clères concernant cette participation financière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la convention pour le financement de la section ULIS de Montville
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention et à régler la participation financière correspondante.

## **2024- 47 DEMANDE DE SUBVENTION RÉGION : CRÉATION ABRI BUS SCOLAIRE :**

Nathalie THIERRY, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter la Région, afin d'obtenir une subvention au titre de l'aménagement d'un abri bus scolaire aux Marettes.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 3 944.99 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré valablement, autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région, au titre de l'aménagement d'un abri bus scolaire aux Marettes et à signer tous documents afférents.

## **2024- 48 CRÉATION D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE**

Nathalie THIERRY, Maire, rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : secrétariat général de la collectivité

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, elle propose au conseil municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024, un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de secrétariat général à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024

## **2024- 49 TRAVAUX SDE 76 : COTE DU MONT BLANC**

Nathalie THIERRY, Maire, présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire EP-2024-0-76179-M6764 et désigné « Côte du Mont Blanc » dont le montant prévisionnel s'élève à 21 498.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 8 168.00 € TTC

Les travaux portent sur la :

- Dépose d'une armoire de commande vétuste remplacée par une armoire de commande équipée d'une horloge astronomique programmable.
- Dépose de 14 lanternes vétustes et énergivores remplacées par 14 lanternes LED sur supports existants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le projet ci-dessus
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2025 pour un montant de 8 168.00 € TTC
- De demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

## **2024- 50 TRAVAUX SDE 76 : CENTRE BOURG**

Nathalie THIERRY, Maire, présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire EP-2024-0-76179-M6767 et désigné « Centre bourg » dont le montant prévisionnel s'élève à 42 762.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 18 344.25 € TTC.

Les travaux portent sur la dépose de 27 lanternes vétustes et énergivores remplacées par :

- 11 lanternes 4 faces LED à poser sur mâts existants
- 10 lanternes 4 faces LED à poser sur façade
- 6 projecteurs LED à poser sur façade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le projet ci-dessus
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2025 pour un montant de 18 344.25 € TTC
- De demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

## **2024- 51 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT POUR LE REMPLACEMENT DES LUMINAIRES EXISTANTS DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Nathalie THIERRY, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter le Département pour une demande de subvention concernant le remplacement des luminaires existants et des appareillages associés par des luminaires à modules LED au niveau de l'espace Clara, du Quai des Sports, du foyer et de la mairie

Le montant total est estimé à 20 114.11 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De réaliser ce projet pour l'année 2024, projet inscrit au budget 2024
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter des subventions auprès du Département de la Seine Maritime
- D'autoriser Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires.

## **2024- 52 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU FONDS VERT POUR LE REMPLACEMENT DES LUMINAIRES EXISTANTS DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Nathalie THIERRY, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'État au titre du fonds vert pour une demande de subvention concernant le remplacement des luminaires existants et des appareillages associés par des luminaires à modules LED au niveau de l'espace Clara, du Quai des Sports, du foyer et de la mairie

Le montant total est estimé à 20 114.11 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De réaliser ce projet pour l'année 2024, projet inscrit au budget 2024
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter des subventions auprès de l'État au titre du Fonds Vert
- D'autoriser Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires.

## **2024- 53 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE ET L'ESPACE CLARA**

Nathalie THIERRY, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter le Département pour une demande de subvention concernant la rénovation énergétique du groupe scolaire et l'espace Clara (eau chaude sanitaire et chauffage)

Le montant total est estimé à 28 500.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De réaliser ce projet pour l'année 2024, projet inscrit au budget 2024
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter des subventions auprès du Département de la Seine-Maritime
- D'autoriser Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires.

#### **2024- 54 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU FONDS VERT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE ET L'ESPACE CLARA**

Nathalie THIERRY, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'État au titre du Fonds vert pour une demande de subvention concernant la rénovation énergétique du groupe scolaire et l'espace Clara (eau chaude sanitaire et chauffage)

Le montant total est estimé à 28 500.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De réaliser ce projet pour l'année 2024, projet inscrit au budget 2024
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter des subventions auprès de l'État au titre du Fonds Vert
- D'autoriser Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires.

#### **2024- 55 REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG**

Nathalie THIERRY, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux prévus pour la requalification du centre bourg. Ces travaux seront financés pour partie par le Département et nécessitent que la commune s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- S'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage du projet
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire et à lancer la consultation des entreprises pour cette opération
- Décide d'inscrire la dépense au budget primitif 2025
- Autorise Madame le Maire à faire les démarches de subventions auprès du Département de Seine-Maritime